

04/05/2025

Quels sont les logiciels libres que l'État conseille en 2024 ?

Les administrations publiques ont désormais accès à une liste de 473 logiciels libres recommandés par les services de l'État. On trouve des outils populaires comme LibreOffice, Firefox, 7zip, Gimp ou Debian, mais aussi des solutions plus confidentielles, comme mpv ou AgentJ, Scilab ou mpv. C'était il y a un peu plus d'un an. La direction interministérielle du numérique (Dinum) faisait publier l'édition 2023 du socle interministériel de logiciels libres (SILL). C'est, en somme, la liste de tous les programmes informatiques prescrits pour le secteur public. Et cela fait plus d'une décennie maintenant que ce socle est actualisé. À ce moment-là, la liste contenait 359 logiciels libres. Depuis, elle s'est étoffée significativement, puisque le compteur du SILL affiche 473 logiciels libres, en date du 24 mai 2024. Historiquement, la mission logiciels libres de la Dinum publiait chaque année un document pour indiquer les ajouts et les retraites. Désormais, cela se fait au fil de l'eau. Il reste possible de relever les entrées et les sorties sur le catalogue du SILL. Ainsi, depuis le dernier point de situation du 20 mai 2023, comme Zimbra (webmail), Vagrant (outil de virtualisation) ou bien AngularJS (un framework JavaScript). Parfois, en raison d'un changement de licence. Parfois, parce que l'outil est abandonné. Les derniers ajouts en mai 2024. *Source : Capture d'écran Les nouveautés et les changements Que trouve-t-on depuis la fois dernière ? Sans tomber dans un inventaire à la Prévert, voilà quelques nouveautés aperçues depuis mai 2023. Certains des noms vous seront certainement familiers — et pourront surprendre de n'arriver que maintenant. On pense tout particulièrement à Ubuntu, un O.S. libre basé sur Linux et développé depuis vingt ans. En réalité, certaines entrées sont simplement actualisées. Pour reprendre le cas d'Ubuntu, c'est la branche 20.04 LTS (Long Term Support) qui est devenue la version minimale requise puisque la précédente (18.04 LTS) est tombée dans l'obsolescence depuis avril 2023. Le SILL tient compte de ces évolutions. AlmaLinux (distribution Linux) ; BookStack (moteur de wiki) ; Gitea (forge libre basée sur Git) ; React (bibliothèque JavaScript) ; Next.js (framework React) ; GNOME (environnement de bureau Linux) ; BackupPC (logiciel de sauvegarde de PC) ; Kali Linux (distribution Linux) ; Wireshark (analyseur de paquets) ; CrystalDiskInfo (utilitaire de diagnostic de disques) ; nomacs (visionneuse d'images) ; Nginx Proxy Manager (reverse proxy) ; Joomla! (système de gestion de contenus) ; Screentogif (capture pour générer des images animées) ; Olvid (messagerie instantanée chiffrée de bout en bout) ; openSUSE (distribution Linux) ; Apache CouchDB (système de gestion de base de données) ; Ubuntu (distribution Linux) ; mCaptcha (logiciel de CAPTCHA) ; TerraVisu (application cartographique) ; La liste des logiciels libres conseillés par la Dinum entend couvrir de nombreux usages informatiques, aussi bien généralistes que spécifiques. On trouve ainsi des navigateurs web comme Firefox, des gestionnaires de mots de passe comme KeePass, des suites bureautiques à l'image de LibreOffice et une ribambelle d'autres programmes qui se trouvent sur bien des PC, que ce soit 7-Zip, VLC, Gimp ou Notepad++. Si vous avez aimé cet article, vous aimerez les suivants : ne les manquez pas en vous abonnant à Numerama sur Google News. numerama*

Le socle interministériel de logiciels libres est

un ensemble de logiciels libres préconisés par l'État français depuis 2013.

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/logiciels-libres>

Last update: **25/05/2024**

